

Marché de services



MARCHE DE L'ETAT
N° 2015-013

Règlement de Consultation commun aux 3 lots

Pouvoir Adjudicateur (PA) :

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE
Présidence – Service de la commande publique
3, rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3

Télécopie : 02.98.01.60.01.

Objet :

Marché de nettoyage pour l'UBO et l'ESPE DE BRETAGNE

Procédure de consultation utilisée : Appel d'offres ouvert - articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

Article 77 du CMP conclu sans minimum ni maximum.

Date et heure limite de remise des offres : le 03 novembvre 2015 à 12H00.

Fin des questions : 30 septembre 2015 12h00.

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

Pages.

<u>ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC.....</u>	
<u>ARTICLE 2. OBJET.</u>	
<u>ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS.....</u>	
<u>ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION.....</u>	
<u>ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT.....</u>	
<u>ARTICLE 6. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE – CLASSIFICATION CPV.....</u>	
<u>ARTICLE 7. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE.....</u>	
<u>ARTICLE 8. DUREE.....</u>	
<u>ARTICLE 9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.....</u>	
<u>ARTICLE 10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....</u>	
<u>ARTICLE 11. MODE DE REGLEMENT.....</u>	
<u>ARTICLE 12. OBTENTION DU DOSSIER - TRANSMISSION DES OFFRES.....</u>	
<u>12.1 – Obtention du dossier :</u>	
<u>12.2 –Transmission sous forme papier :.....</u>	
<u>12.3 – Transmission sous forme numérique :.....</u>	
<u>ARTICLE 13. PRESENTATION DES RÉPONSES.....</u>	
A – Informations relatives à la candidature :.....	
B – Informations relatives à l'offre :	
<u>ARTICLE 14. JUGEMENT DES OFFRES</u>	
<u>ARTICLE 15. RECOURS.....</u>	
<u>ARTICLE 16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</u>	
<u>ARTICLE 17. DISPOSITIONS DIVERSES.....</u>	

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC.

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE,
Pouvoir Adjudicateur (PA) représenté par son Président,
Présidence - Service de la commande publique – Bureau B011
3, rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3
Tél. : 02 98 01 60 11 - 02 98 01 60 10
Fax : 02 98 01 60 01
Mèl : service.marches@univ-brest.fr
URL : <http://www.univ-brest.fr/> , rubrique « Achats Publics »

L'UBO est un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

ARTICLE 2. OBJET.

Le présent marché a pour objet :

Le Marché de nettoyage des locaux de l'UBO et de l'ESPE de Bretagne.

ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS.

Le présent marché se compose de 3 lots distincts.

1. Sites de Brest et Plouzané
2. Sites de Quimper
3. Site de l'ESPE Rennes

Le candidat peut répondre à 1 ou plusieurs lots.

ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION.

Plusieurs lieux de réalisation des prestations étant possibles, les attributaires du marché doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution des prestations sans supplément de prix pour l'Université de Bretagne Occidentale et l'ESPE.

Une présentation de l'Université de Bretagne Occidentale, des services et des composantes est disponible sur le site internet de l'UBO : www.univ-brest.fr

ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT.

Appel d'offres ouvert - articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.
Marché à bons de commande SIFAC.

ARTICLE 6. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE – CLASSIFICATION CPV.

90911200-8 Services de nettoyage de bâtiments.

90911300-9 Services de nettoyage de vitres.

ARTICLE 7. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint solidaire.

ARTICLE 8. DUREE.

Le marché est passé pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois (1an*3).

La non reconduction n'ouvre pas droit à indemnités. Dans cette hypothèse, un préavis de 3 mois est à respecter (lettre avec A/R).

ARTICLE 9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

Les offres devront être transmises au Service de la commande publique, Bureau B011, Université de Bretagne Occidentale, 3 Rue des Archives, RDC, C.S. 93837, 29238 BREST CEDEX 3, par lettre recommandée ou par tout autre moyen susceptible de mentionner l'heure exacte de réception, ou remises au service contre récépissé, ou transmises par voie électronique à l'adresse indiquée plus bas dans le cadre d'une offre dématérialisée, au plus tard :

- **Le 03 novembre 2015,**
- **A 12h00.**

ARTICLE 10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

La validité des offres est de 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 11. MODE DE REGLEMENT.

Le mode de paiement choisi par l'Université de Bretagne Occidentale est le virement administratif.

ARTICLE 12. OBTENTION DU DOSSIER - TRANSMISSION DES OFFRES

12.1 – Obtention du dossier :

La consultation dans son ensemble et les différentes pièces qui la composent (dossier de consultation, candidatures et offres principalement) sont rédigées en français.

Les pièces du dossier de consultation sont disponibles **gratuitement** sur le profil acheteur de l'université. Celui-ci est accessible soit à partir du site de l'université : www.univ-brest.fr, rubrique « achats publics » soit à partir de l'adresse indiquée au paragraphe suivant.

Le dossier de consultation est téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_ttNazLY1WG

(n° de référence : 2015-013).

Pour ce faire, les entreprises devront également renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications). Les entreprises peuvent aussi prendre connaissance du dossier de consultation de manière anonyme. Toutefois dans ce cas elles ne pourront être informées des éventuelles modifications intervenues au cours de la consultation.

La liste exhaustive des formats de fichiers autorisés pour la transmission électronique des fichiers du dossier de consultation est la suivante : .zip, .pdf, .doc et .xls, ainsi que les fichiers de type ODF (.odt et .ods).

N.B. : le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

Visite de site obligatoire :

Une visite des locaux obligatoire se déroulera aux dates suivantes. Une attestation de présence sera remise à l'issue. Cette attestation sera impérativement jointe au dossier de remise des offres.

VISITES:

Lot 1: Mardi 20 octobre 2015 à 8h30 et Jeudi 22 octobre 2015 à 8h30 à Ségalen, 20 rue Duquesne à Brest Accueil (B006)

Lot2: Mardi 13 octobre 2015 à 9h30 et Jeudi 15 octobre 2015 à 9h30 au Pôle Pierre Jakez Hélias, Avenue de la Place des Gueux, Quimper - Accueil (A010)

Lot 3: Lundi 28 septembre 2015 à 9h30 et Jeudi 1er octobre 2015 à 9h30 à l'ESPE de Rennes, 153 rue Saint-Malo - Accueil au bâtiment A (accès véhicule par la rue Pierre le Grand).

12.2 – Transmission sous forme papier :

Les soumissionnaires transmettent leur offre sous enveloppe fermée. Cette enveloppe porte l'indication de la consultation à laquelle elle se rapporte : **"2015-013"**. Une étiquette adresse incluse dans le dossier contient toutes les mentions utiles pour l'expédition.

IMPORTANT : LES DOCUMENTS DU DOSSIER AYANT VOCATION A ETRE SCANNES POUR UN ARCHIVAGE NUMERIQUE, MERCI DE NE PROCEDER A AUCUNE FORME DE RELIURE OU D'AGRAFAGE.

L'enveloppe sera remise contre récépissé dans les locaux du service de la commande publique avant la date et l'heure indiquées à l'article 9 du présent règlement ou transmise par envoi recommandé avec avis de réception postal à cette même adresse, et devra parvenir avant ces **mêmes date et heure limites**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus (article 9) ainsi que ceux remis sous enveloppe non fermée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés aux soumissionnaires concernés.

12.3 – Transmission sous forme numérique :

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leur dossier sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article 56 du code des marchés publics relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

Ainsi les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :
27 octobre 2015

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_ttNazLY1WG

Pour ce faire, les entreprises devront également renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications). Les entreprises peuvent aussi prendre connaissance du dossier de consultation de manière anonyme. Toutefois dans ce cas elles ne pourront être informées des éventuelles modifications intervenues au cours de la consultation.

La liste exhaustive des formats de fichiers autorisés pour la transmission électronique des fichiers du dossier de consultation est la suivante : .zip, .pdf, .doc et .xls, ainsi que les fichiers de type ODF (.odt et .ods). Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront

5/8

autorisés (niveaux ** et *** RGS ou équivalents). Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat de signature PRIS V1 ne seront plus acceptées.

N.B. : le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

Les plis parvenus après ces dates et heures, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

N.B. : en application des dispositions de l'article 56 du code des marchés publics et de l'arrêté NOR : ECEM0929046A, le candidat qui effectue une transmission électronique peut, à titre de copie de sauvegarde, transmettre une copie sur support papier ou sur support numérique. Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. Elle ne sera ouverte que s'il y a impossibilité d'accéder à l'offre dématérialisée.

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

ATTENTION : L'obtention d'un certificat électronique peut prendre plusieurs jours. Un défaut de signature électronique entraîne le rejet automatique de l'offre. Ce certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que chaque pièce pour laquelle la signature est requise doit être signée électroniquement. **La signature d'un fichier ZIP ne vaut pas signature des pièces qu'il contient.** En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site

http://www.achatpublic.com/accueil/telechargement/SDM/EMANUELS/V8_5_AOO_ent_20070226.pdf.

Les documents mis à disposition se composent du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des pré-requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.

ARTICLE 13. PRESENTATION DES RÉPONSES.

La totalité des pièces constituant le dossier sont transmises dans une seule et même enveloppe, que la transmission des documents se fasse en version papier ou dématérialisée. Toutefois les documents concernant **l'offre** ne sont analysés que si les éléments relatifs à la **candidature** sont déclarés recevables.

A – Informations relatives à la candidature :

En application des articles 44 et 45 du Code des marchés publics ou de l'article 8 de l'ordonnance 2005-649 et de l'article 17 du décret 2005-1742, et de l'arrêté du 28 août 2006 (NOR: ECOM0620008A - JORF n°199 du 29 août 2006) :

A.1 - DC1 Complété et signé

- DC2 Complété.

A.2 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ;

A.3 - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;

A.4 - présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

A.5 - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des prestations ;

A.6 - certificats de qualifications professionnelles des entreprises ;

Les pièces A.1 à A.6 peuvent être jointes aux imprimés DC1 et DC2.
--

B – Informations relatives à l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- un *acte d'engagement* et les annexes, dater et signer par le représentant qualifié du candidat, ou des candidats en cas de groupement ;
- un *bordereau des prix* renseigné selon le modèle figurant dans le dossier de consultation ;
- une offre technique et commerciale ;

Le présent Règlement de Consultation (R.C.) est conservé par le soumissionnaire.

Les candidats seront avertis, s'ils sont retenus, des pièces complémentaires qu'ils seront amenés à fournir et des délais à respecter avant de se voir attribuer le marché ou le lot de manière définitive (article 46 du code des marchés publics).

ARTICLE 14. JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte **pour l'attribution des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :**

- **Valeur technique : 50 %**
- **Prix : 35 %**
- **Critères environnementaux : 15%.**

Les dossiers incomplets ou incorrects pourront faire l'objet d'un rejet. Les dossiers d'appel d'offres conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

L'Université de Bretagne Occidentale pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de l'offre si elle le juge nécessaire. Cette demande se fera dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 15. RECOURS.

1. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif - Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex - Téléphone : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

2. Organe chargé des procédures de médiation en application de l'article 127 du code des marchés publics :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nantes - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Pays de la Loire - Immeuble Skyline - 22 mail Pablo Picasso - 44042 NANTES cedex 1 - Tél. : 02 53 46 79 14.

3. Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

L'administration se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du dossier de consultation sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir **au plus tard le 30 septembre 12h00**, leur demande d'éclaircissement **sous forme écrite exclusivement** (de préférence par courrier électronique, ou par courrier postal, ou par fax), en identifiant obligatoirement :

- la consultation concernée ;
- l'identité et la qualité de la personne effectuant la demande, ainsi que l'adresse électronique à laquelle il lui sera répondu, si ces informations diffèrent de celles renseignées sur le profil acheteur lors du retrait du dossier ;
- le document du dossier de consultation faisant l'objet de la demande de précision ;
- la demande en elle-même, présentée de manière aussi précise que possible.

Cette demande sera transmise à l'adresse suivante :

Service de la commande publique.
U.B.O. - Présidence,
3 Rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3
Fax. : 02.98.01.60.01.
Courriel : service.marches@univ-brest.fr

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais, sous forme de courrier électronique sécurisé transmis par l'intermédiaire du profil acheteur de l'université, au candidat ayant effectué la demande, et à toutes les autres entreprises ayant retiré le dossier.

Aucune question ne pourra être posée et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu ci-dessus.

ARTICLE 17. DISPOSITIONS DIVERSES.

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admis, sous aucun prétexte que ce soit, aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou de manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

A Brest, le 17 septembre 2015